



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 11 octobre 2022

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNÉC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Patricia QUERO-RUEN, Christine BARETTE à Christian PERRIEN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE.

Secrétaire de séance : Georges CORNEC

Présents : 28
Pouvoirs : 05
Absent : 00

n°06

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Rapporteur : Hélène BOLEIS

Le contrat Enfance – Jeunesse (CEJ) arrive à échéance au 31/12/2022.

Dans le cadre de son accompagnement auprès des collectivités, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Morbihan modifie le cadre du partenariat en faisant évoluer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) vers la Convention Territoriale Globale (CTG) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ce nouveau cadre contractuel est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire sur tous les champs d'intervention mobilisés par la CAF :

- La petite enfance
- L'enfance et la jeunesse
- L'accompagnement à la parentalité
- L'animation de la vie sociale
- Le handicap
- L'accès aux droits et aux services
- Le logement
- L'accompagnement social
- L'inclusion numérique

La CTG s'inscrit dans une démarche de collaboration entre la CAF et les besoins des collectivités à l'échelle communale, de regroupements de communes et/ou intercommunale selon les thématiques à investir.

Cette démarche partagée et transversale associe les 25 communes de Lorient Agglomération et s'appuie sur :

- La réalisation d'un diagnostic partagé du territoire
- La définition d'une offre de service et l'élaboration d'un plan d'action adaptés au regard des priorités retenues sur une période pluriannuelle de 5 ans (2021-2025) en mobilisant les coopérations des différents services et acteurs de terrain.

Au 1^{er} janvier 2021, 11 communes se sont déjà engagées dans la démarche et ont signé la CTG : Bubry, Caudan, Cléguer, Gâvres, Groix, Inguiniel, Locmiquélic, Lorient, Pont-Scorff, Port-Louis, Riantec.

Le cadre financier restera, quant à lui, contractualisé à l'échelle de la ville dans des conventions d'objectifs et de financement (COF) en fonction des actions et projets développés sous la forme de bonus territoire CTG.

La COF remplacera, au 1^{er} janvier 2023, le dispositif de financement CEJ mais garantira un maintien des financements précédemment versés dans ce cadre ainsi que des financements complémentaires selon la nature des actions développées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 27 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 29 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'engagement de la commune dans la démarche Convention Territoriale Globale ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la Convention Territoriale Globale ainsi que tous les documents afférents à ce dossier notamment les conventions d'objectif(s) et de financement (COF).

Délibération adoptée à l'unanimité

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

